

qu'il m'a fâché. Cela dit, il se teut. Le Pere tafcha de les reconcilier, en fin ce Capitaine fortant, tint ce difcours à fes gens. Mes nepueux, ne tirez aucune vengeance de l'iniure qui m'a esté faite, c'est assez que la terre ait tremblé du coup qui m'a esté donné, ne la renuersez point par vostre colere. Quelque temps apres, cét homme superbe au poffible eftant guery, & voyant que les François vouloient tirer quelque fatisfaction du Sauuage qui auoit mis l'an paffé la corde au col du Pere Hierofme Lallemant; cét homme rehauffant fa voix, harangua en cette forte: Je m'estonne que ceux qui font estat de prier Dieu, & qu'ils [160] difent qu'il faut pardonner les offences, puisque Dieu les pardonne, vueillent tirer vengeance d'une iniure qu'on leur a fait il y a defia long temps, on cognoift assez qui ie fuis, on fçait bien que c'est moy qui tient la terre affermie de mes bras, & cependant ayant receu il n'y a pas long temps vn coup qui me penfa diuifer la teste en deux pieces, ie ne m'efmeu point, ie ne conçeu aucun defir de vengeance, pourquoy n'imiterez-vous pas cet exemple? Que fi le loup eut fait fortir mon ame de fon corps, ma bouche eut prononcé ces dernieres paroles. Mes nepueux, ne troublez point la terre à l'occasion de vostre oncle qui l'a toufiours maintenuë: ie dy dauantage, fi i'euffe fenty la terre ébranlée, ie ma fuffe efforcé de l'arrefter, & de la mettre en fon repos, avec les deux bras de mon ame; & si ie n'euffe peu en venir à bout, ie me fuffe efcrié tout est perdu, le monde est renuerfé. Je ne me mefle plus d'affaires, ie me fuis acquitté de mon deuoir, i'ay pardonné l'iniure qu'on m'a faite, i'ay donné confeil, on n'a pas voulu estre fage, la faute n'est point de mon costé. Voila, difoit cét